



## SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) ET COVID-19

L'Assemblée des Premières Nations (APN) fournit les informations suivantes sur la réponse du programme des Services de santé non assurés (SSNA) à la pandémie de COVID-19. Le programme des SSNA continue de fournir des prestations et des services tout en suivant les directives actuelles et en évolution des professionnels de la santé en matière de santé publique. Les informations suivantes ont été recueillies sur le site Web du programme des SSNA. Pour obtenir les informations les plus récentes, consultez la page des mises à jour du programme des SSNA à l'adresse suivante : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1578079214611/1578079236012>

### Que dois-je savoir ?

#### Pharmacie

- Le Centre des exceptions pour les médicaments des SSNA et les centres d'appel régionaux continuent à fonctionner et à recevoir des appels de clients et de fournisseurs.
- Les autorisations préalables pour de nombreux médicaments couverts par les SSNA ont été temporairement levées, et la durée des autorisations pour certains médicaments a été prolongée.
- Le programme des SSNA couvre normalement une provision de 100 jours de médicaments pour les maladies chroniques. Pour déterminer la quantité à renouveler pour les clients, les pharmaciens tiennent compte des conseils des associations professionnelles et des organismes de réglementation, ainsi que des facteurs propres au patient. Le programme des SSNA a demandé aux pharmaciens de tenir compte des conditions de vie particulières de certains de ses clients (par exemple, la nécessité de parcourir de longues distances pour se rendre à la pharmacie).

#### Services-conseils en santé mentale

- Le programme des SSNA couvre les conseils en matière de santé mentale par téléphone ou par vidéoconférence. Communiquez avec votre fournisseur de services de santé mentale pour savoir s'il peut vous fournir des services de conseil par le biais de la télésanté.
- Pour trouver un conseiller en santé mentale inscrit dans votre région, veuillez communiquer avec votre bureau régional des SSNA : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1579274812116/1579708265237>

#### Transport médical

- Les SSNA continuent de soutenir les clients qui ont besoin de services de transport médical pour accéder à des services médicaux urgents et essentiels.
- Les clients vulnérables seront aidés en privilégiant les modes de transport privés, comme utiliser leur propre véhicule ou être conduits par un membre de leur famille.
- Vérifiez auprès de votre fournisseur de services de santé ou de services sociaux si les rendez-vous de routine non urgents doivent être reportés.

#### Équipement médical et fournitures médicales (EMFM)

- Les bureaux régionaux continuent à fonctionner et à recevoir des appels de clients et de fournisseurs.
- Les personnes souffrant de maladies graves, dont le système immunitaire est affaibli, et les adultes de 70 ans ou plus verront leurs demandes de prestations d'EMFM examinées en priorité.
- Si vous ne pouvez pas voir votre prescripteur en vue d'obtenir une nouvelle ordonnance pour le remplacement de matériel ou de fournitures, votre fournisseur peut utiliser l'ordonnance existante dans son dossier pour le remplacement d'équipement ou de fournitures, p. ex :
  - orthèses des membres et du corps,
  - chaussures et orthèses sur mesure,
  - bas de compression de qualité médicale,
  - équipement de mobilité,
  - fournitures pour incontinence et stomie,
  - prestations de soins auto-administrés.
- Si vous ne pouvez pas voir votre médecin, les exigences en matière de tests (gazométrie et oxymétrie) sont suspendues pour les patients qui demandent une couverture de 9 mois, 1 an et un renouvellement annuel pour l'oxygène supplémentaire à domicile.
- Compte tenu des contraintes qu'entraîne la pandémie actuelle de COVID-19, des quantités plus importantes de fournitures peuvent être demandées sans justification médicale.
- Veuillez communiquer avec votre bureau régional si vous avez des questions sur les prestations de EMFM.

#### Soins dentaires et de la vue

- Les services non urgents doivent être reportés. Appelez le bureau de votre fournisseur de soins pour savoir si des rendez-vous prévus ont été annulés ou reportés.

#### Mises à jour et ressources :

Mises à jour sur la COVID-19 du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

Mise à jour sur l'épidémie : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Bureaux régionaux : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1579274812116/1579708265237>

